



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, que le rôle de perception de toutes les taxes pour l'année 2020, tant générales que spéciales, les compensations et les tarifs, lesquels sont décrétés, imposés et prélevés par le règlement numéro 1882, a été complété et déposé à mon bureau au 220, place Municipale, Cowansville (Québec), et que toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les sommes mentionnées.

QUE les comptes de taxes sont adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur et qu'ils seront expédiés dans le délai imparti.

QUE les taxes sont payables en un (1) versement échéant le 21 février 2020 se elles sont inférieures à quatre cents dollars (400 \$) ou en quatre (4) versements égaux échéant le **21 février 2020**, le **22 avril 2020**, le **22 juin 2020** et **22 septembre 2020**, si elles sont supérieures à quatre cents dollars (400 \$).

QU'un intérêt de sept pourcent (7 %) l'an et qu'une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard jusqu'à concurrence de cinq pourcent (5 %) par année sera chargée sur tous les taxes, compensations et tarifs imposés à compter de leur date respective d'échéance.

Donné à Cowansville, ce 17 janvier 2020

Josée Tassé, CPA, CGA, OMA  
Trésorière